

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 3 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON

Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 14 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

73, rue de la République, 73

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

LA RÉORGANISATION MUNICIPALE

Paris, 11 avril.

La Chambre sera saisie, à la reprise de la session, par le ministre de l'intérieur, d'un important projet tendant à élargir les attributions des conseils municipaux et à exonérer ces conseils de la tutelle préfectorale.

Nous avons déjà donné, lors de l'élaboration de ce projet, quelques notions générales sur la portée qu'il doit avoir. Le texte ne sera distribué aux députés qu'à la rentrée; mais dès aujourd'hui nous pouvons donner une analyse détaillée de cet important projet.

Aux termes de la loi du 24 juillet 1867, les conseils municipaux « régissent par leurs délibérations » les affaires suivantes : acquisitions d'immeubles, lorsque le prix ne dépasse pas le dixième des revenus communaux ordinaires; conditions des baux des bâtiments communaux; réparation desdits bâtiments, tarif des droits de place dans les halles, foires et marchés, acceptation de dons ou legs n'entraînant pas de charges, etc.

Toutefois, dans toutes ces affaires, s'il y a désaccord entre le maire et le conseil municipal, la délibération ne devient exécutoire qu'après approbation du préfet.

Le projet de loi que le gouvernement va soumettre à la Chambre supprime dans tous les cas la nécessité de l'approbation préfectorale.

Le maire étant désormais dans toutes les communes l'élé du conseil municipal, les conflits possibles en ces matières n'ont plus de gravité et peuvent, d'ailleurs, se résoudre facilement sans l'intervention du pouvoir préfectoral.

En outre, à la nomenclature que nous venons de citer, le projet de loi ajoute les objets suivants sur lesquels les conseils municipaux pourront désormais statuer librement sans nécessité de l'approbation finale du préfet : 1° délimitations et partages des biens indivis; 2° établissement des marchés d'approvisionnement.

Une seconde réforme, celle-là beaucoup plus importante, est réalisée par le projet de loi en question. Celui-ci décide que dans tous les cas actuellement où le projet statue sur les matières communales, ce sera désormais la commission départementale, c'est-à-dire la délégation permanente du conseil général, qui statuera à sa place.

De même, pour activer la solution des affaires, le projet substitue la commission départementale au conseil général dans tous les cas où actuellement l'intervention de cette dernière assemblée est nécessaire. On conçoit l'utilité de cette substitution, puisque la commission départementale est permanente, tandis que le conseil général ne siège que deux fois par an.

Toutefois, le projet de loi maintient l'intervention du conseil général en matière de voirie et pour tous les budgets dont les revenus excèdent 100,000 fr.

Les budgets municipaux comportant 3 millions de revenus ou davantage restent soumis à l'approbation du président de la République.

Une innovation qui mérite d'être signalée est introduite par le projet dans notre législation municipale. Elle consiste à ouvrir à tout citoyen un recours contentieux, comportant l'annulation de toute délibération d'un conseil municipal qui comporterait une violation de la loi.

La nécessité préalable de l'autorisation administrative a rendu inutile jusqu'à présent ce droit de recours; mais la suppression de la tutelle préfectorale exige que des garanties soient données aux citoyens contre les abus des pouvoirs possibles des conseils municipaux.

Le projet dont on vient de lire l'analyse dérive du même principe de décentralisation que le ministère actuel a inscrit dans son programme. Il est la consécration nécessaire et logique des nouvelles lois récemment votées qui rendent l'élection des maires à tous les conseils municipaux sans exception et qui suppriment l'adjonction aux mêmes conseils des plus imposés pour le vote des emprunts ou des charges extraordinaires.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 10 avril.

Le Paris critique le projet de M. Goblet qui prive les préfets de la tutelle des conseils municipaux; en marchant dans cette voie, l'on détruit progressivement l'Etat.

Le National repousse les insinuations de ceux qui prétendent que la majorité ministérielle trouvera un froid accueil en province; les amis des anciens ministres gambettistes peuvent seuls tenir ce raisonnement.

La France rappelle aux journaux gambettistes leurs attaques contre la majorité parlementaire et leur déclare qu'ils ne doivent pas se plaindre si les répliques violentes arrivent.

Le Télégraphe traite de fantaisistes les idées émises par le Times sur l'armée française; ni la liberté ni la pratique du suffrage universel ne sont des causes d'indiscipline.

L'alliance de la Prusse et de la Suède

La nouvelle annonçant qu'un traité d'alliance offensive et défensive existerait entre l'Allemagne et la Suède est confirmée.

D'après les termes de ce traité, en cas de guerre entre l'Allemagne et la Russie, la Suède occuperait la Finlande.

Le traité date de l'année 1880, époque où parut une brochure intitulée les Deux Détroits, et attribuée au roi de Suède.

Cette brochure montrait, en cas de conflagration entre le pan-lavisme et le pangermanisme, les flottes russes enfoncées dans la Baltique et la mer Noire par les flottes austro-allemandes occupant le Sind et le Bosphore.

L'émotion causée en Russie par la confirmation de cette nouvelle est des plus vives.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Tunis, 10 avril. — Le grand chef Ali-ben-Khalifa a fait demander indirectement l'aman; il voudrait qu'on le lui accordât sans conditions, mais jamais la chose ne serait possible. Ainsi, les originaux d'Ouargla, très nombreux en Tunisie, et jusqu'à présent sous l'autorité du bey, ont demandé à rentrer sous la protection française; ils jouissaient de certains privilèges dans l'armée beylicale.

La tribu frontalière des Ouerguema, insoumise jusqu'à ce jour, a demandé aussi l'aman qui lui sera accordé. Cette soumission a une très grande importance à cause du voisinage de cette tribu de la frontière de Tripoli.

Sfax, 10 avril. — Le général Jamsil a occupé Kars-Médhin, à trois journées de marche de la frontière tripolitaine.

La colonne du colonel Noble a atteint Tozer et celle du général Philibert est à Léman. Aucun engagement n'a encore eu lieu, mais on dit que les insurgés entre Sfax et Gabès sont derrière des colonnes. Le général Logerot est à Gabès, dirigeant le mouvement concentrique.

Notre agent consulaire à Sfax annonce que les attaques des Arabes dans le voisinage rendent impossibles les opérations agricoles.

Le général Daubigny est parti avec sa colonne pour renforcer au Kef le colonel Laroque.

Tunis, 10 avril. — Le ministre Cambon travaille activement au rapport qu'il doit adresser au ministère. Ce rapport sera envoyé avant la fin du mois à notre ministre très sympathique à tous les membres de la colonie.

Il paraît certain que l'Angleterre reconnaîtra bientôt officiellement le nouvel état de choses en Tunisie; resteront encore l'Italie et l'Espagne qui y viendront forcément.

Paris, 10 avril. — Dans une entrevue avec M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, M. de Freycinet a exposé le nouveau plan d'organisation à appliquer à l'Algérie, par suite du récent décret remplaçant entre les mains du gouverneur civil l'administration des territoires indigènes qui, depuis quelque temps, avait été

confiée au général Saussier, commandant en chef du 19 corps d'armée.

Avant de reprendre possession de son poste, M. Tirman attendra le retour à Paris de M. Léon Say; des conférences seront alors organisées au quai d'Orsay, en vue d'arrêter tous les détails de l'organisation nouvelle. Prendront part à ces conférences : MM. de Freycinet, président du conseil; Léon Say, ministre des finances, et René Goblet, ministre de l'intérieur. La présence de MM. Goblet et Léon Say est nécessaire par les points relatifs au rattachement des services administratifs de l'Algérie aux différents départements ministériels.

Ces Messieurs auront, en outre, à examiner la conduite à tenir, par le gouvernement, devant la commission du budget, au sujet des crédits spéciaux à la colonie algérienne.

On se rappelle que la commission a l'intention, sinon de rapporter en bloc tous les crédits algériens, du moins d'inscrire à la suite du budget de chaque ministère un ou plusieurs chapitres spécialement affectés à ces crédits.

Informations

Paris, 10 avril.

On pourrait croire que la vie politique va être suspendue pour un temps. Il n'en sera rien cependant, car si quelques ministres s'absentent momentanément, d'autres resteront à leur poste. Il en est, entre autres le garde des sceaux qui ne songent pas précisément à prendre des vacances. M. Humbert consacre actuellement son temps à l'examen des rapports qui lui ont été adressés par les préfets et les procureurs généraux sur le personnel de la magistrature assise.

On sait que la majorité républicaine compte mettre presque en tête de ses travaux, à la rentrée des Chambres, la réforme judiciaire. Nous avons dit ici en quoi devait consister, aussi bien dans sa pensée que dans celle du gouvernement, cette réforme autour de laquelle on a déjà fait tant de bruit. On demande une épuration pure et simple du personnel.

Les rapports, auxquels nous venons de faire allusion, ont pour but principal de fournir à M. Humbert, ministre de la justice, des renseignements sur les opinions politiques des membres des tribunaux.

On assure que M. Gambetta renoncerait à son projet de voyage à Marseille.

L'ancien président du conseil est parti ce matin pour Noisel, où il séjournera 4 jours, chez M. Menier.

M. de Freycinet ne quittera pas Paris pendant les vacances. Il a reçu aujourd'hui M. Andrieux qui partira demain pour occuper son poste à Madrid.

M. de Courcel, notre ambassadeur en Allemagne, après avoir reçu les dernières instructions de M. le ministre des affaires étrangères, est parti aujourd'hui pour Berlin.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

Esther ne résista point et se laissa conduire par la personne à qui, d'habitude, elle obéissait passivement.

Boudain elle se trouva face à face avec un homme.

L'expression de son visage changea brusquement et devint menaçante. Des éclairs jaillirent de ses yeux. Elle poussa un cri de colère et se précipita pour bondir sur l'inspecteur de police, en prononçant des mots sans suite parmi lesquels revenait le nom de Brunoy!

Un des médecins la cloua sur place en la saisissant par le poignet avec assez de force pour lui arracher une sourde plainte, et, longeant son regard dans le regard de la folle, il dit d'une voix impérieuse :

— Silence, et calmez-vous! je le veux! je l'ordonne!

Sous l'influence du rayon quasi magnétique qui s'échappait des prunelles du médecin, Esther demeura pendant une seconde immobile et comme pétrifiée.

Puis un tremblement convulsif agita tout son être. Elle baissa la tête et sa poitrine se souleva tout altérement.

Elle était domptée, grâce à ce pouvoir particulier de domination que certains médecins aliénistes partagent avec les dompteurs de bêtes fauves.

Ses mains crispées s'amollirent. Le papier qu'elle tenaient leur échappa et tomba sur le tapis.

Thér fit un mouvement de joie aussitôt comprimé.

Le médecin, se tournant vers madame Amadis, demanda :

— Depuis combien de temps cette femme est-elle folle?

— Depuis longtemps... depuis plus de vingt ans.

— Et rien n'a été fait pour la rappeler à la raison?

— L'agent de police, voyant la matrone se troubler, prit vivement la parole.

— Madame Amadis a employé tous les moyens pour combattre le mal... dit-il. A une époque déjà lointaine elle a consulté les sommités médicales et les spécialistes les plus célèbres... Elle a prodigué l'argent... Aucun résultat n'est venu la récompenser de ses tentatives...

— Quelle a été la cause déterminante de la folie? reprit le médecin.

Madame Amadis ouvrit la bouche :

Thér lui coupa la parole et répondit à sa place :

— La peur... un incendie...

— Et cette folie a été douce pendant des années? Douce et inoffensive... balbutia la grosse femme. Esther était un mouton... un véritable petit agneau...

— Malheureusement aujourd'hui, continua le médecin, cette folie change de nature... La crise de tout à l'heure, si je ne l'avais enrayée à temps, allait devenir dangereuse... la vie de monsieur pouvait être menacée... ajouta-t-il en désignant Thér.

— Ce te folle n'a-t-elle aucun parent?... demanda le chef de la sûreté.

— Aucun, monsieur... murmura madame Amadis. Au moment où elle perdait subitement la raison une attaque d'apoplexie emportait son père, le colonel Derieux... Le père et la fille habitaient la maison que moi... Voyant Esther orpheline et folle, je la recueillis... Je me promettais qu'elle ne me quitterait jamais.

— Ceci madame, je le répète, fait grand honneur à la bonté de votre âme, mais aurait pu vous devenir extrêmement préjudiciable... Nous allons procéder sans retard au transfert de votre protégée dans un asile sûr où elle recevra tous les soins que son état réclame.

— Pauvre chérie!... pauvre chérie!... il faut donc la quitter!... s'écria madame Amadis dont les sanglots éclatèrent.

— C'est indispensable, madame... Mais vous pouvez conserver l'espoir... Peut-être vous reviendra-t-elle elle guérie...

Thér eut un sourire dont l'expression si elle avait été comprise, aurait glacé le sang dans les veines.

Le chef de la sûreté poursuivit :

— Avez-vous entre les mains des papiers de famille constatant l'identité de cette malheureuse femme?...

— Quelques-uns, monsieur...

— Lesquels?

— Son acte de naissance... l'acte de décès de son père, et...

La vieille dame allait continuer.

Un regard foudroyant de Thér arrêta la parole sur ses lèvres.

XXI

— Et? demanda le chef de la sûreté.

— C'est tout, monsieur...

— Veuillez me remettre ces papiers.

— Je vais les chercher.

Madame Amadis sortit.

— Il n'y a pas un instant à perdre... dit l'un des médecins. Nous allons rédiger notre procès-verbal séance tenante, constater que la folle doit être admise d'urgence dans une maison de santé, et vous l'y ferez conduire sans délai.

— Agissez selon votre conscience, messieurs... répliqua le chef de la sûreté. Aussitôt muni de votre rapport constatant l'urgence, j'enverrai cette femme à la préfecture où les pièces nécessaires seront signées immédiatement.

Le médecin exhiba un grand portefeuille contenant des feuilles de papier timbré et un petit encrier de poche dont il s'était muni, puis, suivi de son collègue, il s'approcha d'une table devant laquelle il s'assit, et se mit à écrire.

BOURSE DE LYON

Du 10 avril 1882

Rentes	Comptant-ACTIONS
3 1/2	Gaz de Lyon
3 1/2 amortissable	83 75 Gaz de la Guilloitière
4 1/2	80 Mines de la Loire
5 0/0 français	118 — Montrambert
Italian	90 — St-Etienne
Warc	13 25 — Rive-de-Gier
Autrichien 4 0/0	89 50 Société Lyonnaise
Russe 5 0/0	27 3/4 Bateaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	27 3/4 Eaux
Dette Egypt. unifiée	27 3/4 Dombes
ACTIONS	Abattoirs
Crédit mob. Espag.	618 75 Verrières L. et Rhône
Crédit Lyonnais	790 Croix-Rousse
Union générale	Obligations
B. Lyon et Loire	91 Ville-de-Lyon
B. Hypothec. France	405 Ville-de-Paris 1869
Soc. foncière Lyonn.	394 Ville-de-Paris 1871
Banque Ottomane	805 Lombardes-anciennes
Paris-Lyon-Médit.	805 Lombardes-nouvelles
Ch. Autrichiens	700 Loire
Lombard-Vénitien	805 Saint-Etienne
Saragossa	530 Rhône-et-Loire 4 0/0
Nord-Espagne	823 1/2 Paris-Lyon-Médit 3 1/2
Suez	2582 50 1869 3 1/2

SPECTACLES DU 11 AVRIL

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mardi,
Relâche.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mardi, à 7 h. 1/2
« Un voyage d'agrément. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Salle Molière

49-51, rue Pierre-Corneille.

Clôture de l'année théâtrale.
Les « Enfers de Paris », drame fantastique, mêlé de chants, en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Roger de Beauvoir et L. Thiboust.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures
du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2.
entrée 1 fr.

30 avril, clôture de la saison.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansan-
tes, parées, masquées et travesties.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 28 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une
vaste propriété d'agrément, avec salles d'om-
brage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres
chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, cha-
pelle, salle de billard, bibliothèque, etc.**Prix modérés.** — Soins dévoués et dis-
crétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lac-
tothérapie.Pour renseignements, s'adresser à M. le doc-
teur **Courjon**, directeur de l'établissement,
à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi,
mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS

Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports
les Dépôts de 500 francs au minimum.
Les fonds doivent être déposés avant le 1^{er}
ou le 16 de chaque mois, et sont à la dis-
position du déposant le lendemain du
règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

- 1° L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;
- 2° Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
- 3° La Somme nette dont ils sont crédités.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1^{re} quinzaine de février. 6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	•	à 18 mois.
3 0/0	•	à 1 an.
2 1/2 0/0	•	à 6 mois.
2 0/0	•	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur gerant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

Chambre des adjudications des no-
taires de Lyon, avenue de l'Arche-
vêché, 2.

Vente

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par le ministère de M. Renoux,
notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-
Ville, 37.

D'un fonds de Café

Sis à Lyon, place des Terreaux, 3,
qui était exploité par M. Pay.Comprenant :
1° La clientèle et l'achalandage, qui
sont attachés ;
2° Les objets mobiliers, agence-
ments, outils et ustensiles, servant
à son exploitation et les marchan-
dises en dépendant ;
3° Et la subrogation au bail des
lieux.

La vente aura lieu

En la chambre des adjudications
des notaires de Lyon, sise avenue de
l'Archevêché, 2. Le mercredi 19 avril
1882, à midi, sur la mise à prix de
7,000 fr.Cette vente est poursuivie à la re-
quête de M. Louis Clément Canavy,
syndic de faillite, demeurant à Lyon,
rue de l'Hôtel-de-Ville, 70, agissant
comme syndic de la faillite de M.
Pay.S'adresser pour les renseignements
à M. Canavy, et pour prendre con-
naissance du cahier des charges, à
M. Renoux, notaire.

PLUS DE 8,000 SUCCÈS

EPILEPSIE

Mandés nerveuses guéries par correspondance.
Le Médecin spécial D^r KILLISCH, à Bresde-
Neubadt (Saxe). — A cause de g^{ra} succès
Méd^d d'ordre de la Soc. scientifique à Paris.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un
piéd, de 24 couverts.
S'adresser à M. Fontaine, tapissier
2, rue du Plat.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes
dépendances et un appartement à l'entresol,
situé quai de l'Hôpital, près du pont de
l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur
des
Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse
des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Il donne
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 47, Rue de Londres

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.Les Siphons à g^{ra} et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET et C^{ie}, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillésDEMANDEZ dans les Dépôts de la Société
des LAITIÈRES du RHONE
les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de
Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées

Etude de M^e Emile Bernard, avoué à Lyon
rue de la République, 58.

VENTE PAR LICITATION

A laquelle les étrangers seront admis

Devant le tribunal civil de première instance de Lyon
d'un

TÈNEMENT D'IMMEUBLES

Comprenant :

- 1° Un grand corps de bâtiments, situé à Lyon, montée de la Grande-Côte, 64 ;
- 2° Une autre maison, située à Lyon, rue des Tables-Clau-
diennes, 25 ;
- 3° Un petit bâtiment sur cour.

Indivis entre les consorts Baron et dame veuve Gazagne.

Adjudication au samedi 6 mai 1882, à midi.

Revenu brut. 4,100 fr.

Mise à prix 50,000 fr.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Cahier gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 40 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

EN VENTE
A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort
DES

BILLETS DE LA LOTERIE

En faveur de l'association de secours mutuels des artistes dramatiques

Prix du Billet, 1 fr. 50

DERNIERS JOURS DE VENTE

400,000 FRANCS DE LOTS PAYABLES EN ESPÈCES

GROS LOT : 100,000 fr.

2 Lots de 50,000 fr. — 2 Lots de 25,000 fr. — 5 Lots de 10,000 fr.
50 Lots de 1,000 fr. — 100 Lots de 500 fr.

FR.

PAR

AN

1

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 4. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR.

PAR

AN

1